

## SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

16 juillet 2024

### Procès-verbal de séance

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 du mois de juillet à vingt heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Denis-le-Vêtu légalement convoqué le 18 juin 2024, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de son maire, Monsieur Claude HENNEQUIN.

Ouverture de la séance à 20h30.

**Étaient présents :** Mr HENNEQUIN Claude, Mr POTET Aurélien, Mme SAVARY Véronique, Mr LE FAOU Joël, Mr LANGEARD Sébastien, Mr ROBIN Nathan, Mr LELIÈVRE Benoît, Mr DENOS Patrick, Mme Valérie BOUDIER, Mme ALLIET Hélène, Mme GERVAISE Françoise et Mr NOËL Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire et président de séance :** Mr LANGEARD Sébastien

**Absents excusés :**

**Elus :** En exercice : 12                      Présents : 12                      Votants : 12

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **I. Devis restauration vitrail n°6 de l'église : Délibération n° 2024-07-VS-01**

Monsieur Aurélien POTET, en charge du suivi du dossier de restauration des vitraux de l'église, fait part de la nécessité d'exécuter des travaux urgents de restauration du vitrail n° 6 situé sur la face sud de l'église et représentant l'iconographie de Saint-Michel et Saint-Antoine.

Mr POTET présente les devis de vitraillistes et tailleurs de pierres qui ont été sollicités en vue de cette opération et qui s'établissent comme suit :

##### Partie restauration de la verrière :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Atelier VITRAIL TIFFANY de Caen (Calvados) :                           | 5 659,00 € HT |
| - Atelier HELMBOLD de Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine) :                     | 6 052,76 € HT |
| - Atelier SAS VITRAUX D'ART de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime) : | 6 646,84 € HT |

Concernant la partie verrière, Mr POTET précise que l'atelier VITRAIL TIFFANY a récemment fait part qu'il préfère finalement ne pas donner suite en raison d'un agenda trop chargé et concernant les deux autres offres, il souligne que l'atelier SAS VITRAUX D'ART a fait une proposition plus complète et rendu un dossier plus abouti en faisant une estimation chiffrée de tous les autres vitraux, ce qui permet d'avoir une meilleure projection sur la poursuite du programme de restauration.

##### Partie restauration des pierres abîmées (meneau centrale et pierres de jambage) :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Mr Yannick LI-AH-KANE – Entreprise TAILLERO de Coutances : | 6 820,00€ HT  |
| - SAS MAISONS D'HISTOIRE de Coutances :                      | 14 656,20€ HT |

Sur proposition de Mr POTET, le conseil municipal :

- Retient à la majorité l'atelier SAS VITRAUX D'ART, avec 9 voix pour et 3 contre (Mrs LANGEARD Sébastien, ROBIN Nathan et LELIÈVRE Benoît) pour la partie restauration de la verrière ;
- Retient à l'unanimité l'offre de Mr LI-AH-KANE – TAILLERO de Coutances pour ce qui concerne la restauration des pierres abîmées ;
- Autorise à l'unanimité le maire à signer les devis et engager les travaux.

et de la numérotation des constructions. Le travail engagé a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales et des lieux-dits, sur laquelle il est proposé au conseil municipal de se positionner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Vu la délibération n° 2023-10-VS-06 du 03 octobre 2023, par laquelle le conseil municipal a validé le principe de procéder à la dénomination des voies et des lieux-dits et à la numérotation des constructions de la commune d'une part, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre d'autre part.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter et de valider les dénominations des voies et lieux-dits suivantes, telles que présentées dans le tableau et sur la carte, en annexe de la présente délibération ;

<b>Tableau adressage secteur 1</b>			
	<b>Ancienne dénomination</b>	<b>Nouvelle dénomination</b>	
	Le Bourg	Place de l'église	
	Lotissement de la Boulangerie	Le clos de la Boulangerie	
	Route du Pont	Route du Moulin	
	Lotissement route du Pont	Le clos du Pont	
	Rue de la Boulangerie	Rue de l'ancien fournil	
	Lotissement du clos de la grange	Le clos de la Grange	
	L'Acaterie	Route du Moulin (L'Acaterie)	
	L'Acaterie	Impasse de l'Acaterie	
	Le Moulin	Route du Moulin	
	Le petit Fontenay	Impasse du petit Fontenay	
	Le Pont de Saint-Denis	Route de Gavray (Le Pont de Saint-Denis)	
	La Cresserelle	Route de Gavray (La Cresserelle)	
	Le Pont	Route de Gavray (Le Pont)	
	La Vaudonnière	Route de Gavray (La Vaudonnière)	
	L'Angotière	Impasse de l'Angotière	
	Le Petit Château	Route de Coutances	
	La Brunerie	Chemin de la Brunerie	
	La Mauvillière	Impasse de la Mauvillière	
	Hectot	Chemin d'Hectot	
	La Grêleraie	Impasse de la Grêleraie	
	Le Boulay de bas	Impasse du Boulay de bas	
	Le Boulay de bas	Chemin du Boulay de bas	
	Le Boulay	Route du Boulay	
	Le Hamel Fauvel	Impasse du Hamel Fauvel	
	La Hersière	Chemin de la Hersière	
	La Paumerie	Impasse de la Paumerie	
	Le Haut Bessin	Impasse du Haut Bessin	

- Mr Patrick DENOS fait part de la demande de l'association « Lire et faire lire » concernant l'obtention d'une boîte à clés afin que les intervenants disposent d'un endroit où déposer la clé et accéder facilement à la bibliothèque. Monsieur le Maire suggère plutôt de faire des doubles de la clé existante et d'en remettre un à chaque intervenant.

- Mr Nathan ROBIN fait remarquer les dépôts d'immondices récents au niveau du tri sélectif du stade et s'interroge sur la nécessité d'installer des caméras de surveillance pour dissuader les contrevenants. Mr Joël LE FAOU précise à ce sujet qu'il y a une réglementation spécifique en vigueur concernant la mise en œuvre de ce type de dispositif et qu'il faut en informer les services de la préfecture le cas échéant. Le conseil municipal prend acte de cette information, le sujet mérite réflexion.

**IX. Informations municipales :**

- Mr Aurélien POTET rappelle les différentes animations proposées par SAINT-DENIS-LE-VÊTU PATRIMOINE et qui se tiendront du 19 au 29 juillet dans le cadre du le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la commune

- Le prochain conseil municipal est fixé le 10 septembre 2024 à 20h30.

Clôture de la séance à 23h05.



